

FOCUS

L'Ukraine s'impose au dîner des chefs d'Etat

Par Ophélie Spanneut

Après avoir résolu le casse-tête des nominations pour les postes de Haut Représentant pour les affaires étrangères et de Président du Conseil européen, les chefs d'Etat et de gouvernement réunis le 16 juillet à Bruxelles, doivent se pencher sur le cas de l'Ukraine. Une discussion qui était planifiée dès l'origine, mais qui pourrait prendre plus de temps que prévu. Le président ukrainien Petro Porochenko a en effet déclaré lundi 14 juillet que des « officiers de l'armée russe sont en activité aux côtés des séparatistes pro-russes, et du matériel militaire moderne russe est utilisé » à l'Est de l'Ukraine. De même, le ministre des Affaires étrangères polonais, Radek Sikorski, qui s'est rendu à Kiev le 15 juillet, a qualifié les actions de la Russie d'« agression ». Le PPE s'est alors empressé de demander à (la travailliste) Mme Ashton plus de présence et de visibilité dans les mécanismes de dialogue mis en place pour résoudre la crise. Suite à ces développements, le nom de son remplaçant, devient d'autant plus urgent. Et la candidature de l'Italienne Federica Mogherini (actuelle ministre des Affaires étrangères) est mise en difficulté par les positions estimées trop « pro-Moscou » du gouvernement.

TTIP : les indications géographiques refont surface

Sommaire

Par Joanna Sopinska et Anca Gurzu

Le très controversé mécanisme de règlement des différends investisseur/Etat a, lui aussi, fait l'objet de critiques très vives.

Les représentants du secteur laitier de l'UE et des Etats-Unis se sont affrontés sur les appellations protégées, lors d'une réunion des acteurs concernés par le TTIP (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement), que la Commission avait organisée le 16 juillet à Bruxelles, en marge de la 6^e session de négociations (14-18 juillet). Si l'Association laitière européenne a plaidé pour l'inclusion dans les négociations du système européen d'indications géographiques, côté américain, l'US Dairy Export Council a exigé le contraire.

Le système européen de noms protégés, d'une valeur de 54,3 milliards d'euros (2013), couvre une longue liste de produits agro-alimentaires et d'alcools produits dans une zone géographique donnée en Europe. Les Etats-Unis le qualifient de très restrictif et discriminatoire.

Au nom de l'US Dairy Export Council, Maike Mollers, a déclaré que le secteur pourrait accepter qu'un certain nombre de dénominations protégées « très spécifiques », comme le fromage Comté soient incluses dans le TTIP. Mais elle a réclamé que des noms tels que Feta ou Gorgonzola, qui sont produits depuis des décennies aux Etats-Unis souvent par les émigrants européens, soient exclus du champ d'application de l'accord. Des centaines de

représentants de l'industrie et de la société civile ont eu l'occasion, fort rare, de présenter leurs intérêts et points de vue sur la façon dont l'accord transatlantique aurait un impact sur des secteurs aussi divers que la santé, les cosmétiques, l'alcool et l'environnement.

PROTECTION DES INVESTISSEMENTS ET ISDS

Le mécanisme de règlement des différends investisseur-Etat (ISDS) - qui permet aux entreprises de demander aux Etats réparation lorsque les politiques gouvernementales mettent à mal leurs investissements - a fait l'objet de beaucoup d'attention au cours de cette réunion. Ceux qui sont contre ont fait valoir que l'ISDS permettrait aux entreprises d'avoir un système de justice de leur choix. Les groupes de la société civile ont dit craindre que les entreprises se servent de cet outil pour mettre à mal les tentatives des gouvernements de régler. De leur côté, les représentants des entreprises ont souligné qu'un TTIP sans ISDS serait pire. Il existe déjà de nombreux accords d'investissement bilatéraux entre les Etats membres de l'UE et les Etats-Unis, accords qui ont été négociés il y a des années et ne peuvent pas tous refléter la réalité commerciale d'aujourd'hui, a déclaré Neil McMillan de la Chambre de commerce américaine. « Si nous supprimons l'ISDS du TTIP nous avons encore les accords bilatéraux », a-t-il dit, et ce n'est pas quelque chose que l'on peut effacer d'un trait de gomme. Pour M. McMillan, la Commission a raison de tenter de négocier un ISDS modernisé. ■



Europolitics est la publication de choix pour les professionnels de l'Europe et le grand public.

Abonnez-vous en écrivant à subscriptions@europolitics.info et recevez chez vous toute l'actualité des politiques européennes

EUROPOLITICS

est publié par EIS (Europe
Information Service S.A.),
Rue d'Arlon, 53
B-1040 Bruxelles

RÉDACTION

Directeur éditorial :
Pierre Lemoine

Rédacteur en chef :
Christophe Garach

Rédacteurs en chef adjoints :
Eric Van Puyvelde,
Rory Watson

Secrétariat de rédaction :
Anne Fekete de vari
Tibor Szendrei

Enquêtes :
Erik Bonse, Richard Werly

**Responsable « Editions
Spéciales » :** Rory Watson

Journalistes :
Ed Bray, Marie-Martine Buckens,
Anne Eckstein, Anca Gurzu, Anke
Harthoorn, Natalia Kurop, Manon
Malhère, Sophie Mosca, François
Paquay, Anthony Pepe, Sophie
Petitjean, Andreas Rogal, Isabelle
Smets, Ophélie Spanneut, Joanna
Sopinska, Nathalie Steiwer, Jorge
Valero, Nathalie Vandystadt,
Tanguy Verhoosel

Correspondants :
Berlin : Jakob Schlandt,
Berne : Edgar Bloch,
Istanbul : Markus Bernath,
Séoul : Sébastien Falletti,
Strasbourg : Olivier Mirguet,
Varsovie : Jakub Iwaniuk,
Washington : Brian Beary

Traduction :
Bérénice Bastin
Aïda Boghossian
Julian Hale
Betty Jackson
Michèle Morsa
Clémence Sebag
Jessica Smith

TÉLÉPHONE :
Rédaction : +32 2 737 77 22
Tél Abonnements : +32 2 737 77 09
FAX Abonnements : +32 2 732 67 57
E-mail Abonnements :
subscriptions@europolitics.info

E-MAIL
Rédaction :
editorial@europolitics.info
Abonnements :
subscriptions@europolitics.info
Direct :
prenom.nom@europolitics.info

Agenda, mise en page, site web :
Geneviève Jourdain
Zsolt Kozma
Grégoire Maus

PUBLICITÉ, ANNONCES
Michel Deurinck
advertising@europolitics.info

FABRICATION
Imprimerie : Identic, Bruxelles

Europolitics est publié en anglais
sous le nom d'*Europolitics*.
ISSN 1811-4113

Sommaire n° 4910

A la Une

DÉNOMINATIONS PROTÉGÉES

Des indications géographiques pour les produits non agricoles? **Page 5**

SOCIAL

Dernière tentative sur la directive «congé de maternité» **Page 8**

CONSEIL EUROPÉEN

Postes-clés de l'UE : les Vingt-huit sont loin d'un consensus **Page 9**

Politique commerciale

TTIP : les indications géographiques refont surface **1**
Des ONG à l'assaut du TTIP et de l'accord avec le Canada **4**

Politiques sectorielles

Climat : l'UE sera prête à temps, assurent les Vingt-huit **4**
Des indications géographiques pour les produits non agricoles? **5**
Le repos des chauffeurs routiers en cabine pose question **6**
Le pilier économique fera l'originalité de la stratégie alpine **7**

Entreprises et compétitivité

Conflits d'intérêts potentiels dans le secteur pharmaceutique **8**

Social

Dernière tentative sur la directive «congé de maternité» **8**

Institutions

Postes-clés de l'UE : les Vingt-huit sont loin d'un consensus **9**

En bref

Évaluation des politiques d'alimentation en milieu scolaire **10**
Haro sur les pratiques déloyales dans la chaîne alimentaire **10**
L'Allemagne change son régime de quotas pour les biocarburants **10**
Les commissaires intérimaires confirmés **10**
Feu vert du PE à l'adhésion de la Lituanie à la zone euro **10**

Agenda **11**

PREMIUM ENERGIE

Sur europolitics.info

- Pas de risques de coupures de gaz, assure Gazprom
- La décision sur les règles d'accès à OPAL a été repoussée
- Un contrat de gaz doit être exempt de «clause de destination»
- L'Allemagne change son régime de quotas pour les biocarburants

Des ONG à l'assaut du TTIP et de l'accord avec le Canada

Par Joanna Sopinska

Elles lancent une initiative citoyenne européenne pour faire barrage à ces accords.

Des organisations européennes soutenues par le groupe des Verts au Parlement européen ont lancé, le 15 juillet, une initiative citoyenne européenne (ICE) pour empêcher l'Union européenne de conclure un accord de libre-échange avec les Etats-Unis et le Canada. Et ce alors que les négociateurs européens et américains participent à leur 6e cycle de négociations sur le TTIP cette

semaine (14-18 juillet) à Bruxelles. Plus de 120 ONG et organisations de citoyens de toute l'UE estiment que les deux accords - le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) UE/Etats-Unis, et l'Accord économique et commercial global UE/Canada (AECG) - sont le fait de grandes entreprises qui agissent au détriment des citoyens européens. « L'ICE vise à envoyer un message fort au président-désigné de la Commission, Jean-Claude Juncker, pour l'arrêt des négociations des deux accords de commerce et d'investissement », déclare la coalition.

Une ICE permet à un million de citoyens de l'UE, d'au moins sept Etats membres de

demander directement à la Commission européenne de proposer un acte juridique (un nombre minimum de signataires est nécessaire dans chacun de ces sept Etats membres). Mais la Commission n'est pas tenue de donner suite à cette demande. Le mécanisme n'avait jamais été utilisé jusqu'à présent pour faire obstacle à des négociations commerciales entre l'UE et un pays tiers.

Intitulée « STOP TTIP », l'alliance fait valoir que même si l'initiative ne bloque pas le TTIP, elle mènerait à une audition publique au Parlement européen, et à une réponse officielle de la Commission, ce qui permettrait à ces groupes de mieux se faire entendre. ■

Climat : l'UE sera prête à temps, assurent les Vingt-huit

Par Anne Eckstein

Les ministres de l'Environnement se sont réunis en session informelle à Milan pour accorder leurs violons en vue du sommet de New York.

Les ministres de l'Environnement de l'UE ont voulu rassurer leur homologue péruvien, Manuel Pulgar-Vidal, président de la conférence mondiale sur le climat de Lima de décembre 2014, qui les avait rejoints pour l'occasion : l'UE tiendra ses engagements en interne comme à l'international mais attend des autres grandes économies qu'elles en fassent autant, ont-ils souligné le 16 juillet. C'est le message que les Européens délivreront lors du sommet extraordinaire sur le climat organisé le 23 septembre à New York par le secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon.

L'objectif de cette session informelle du Conseil Environnement organisée en amont du sommet de New York était de s'assurer que les Vingt-huit y parleront bien d'une seule voix. Sur le contenu, l'UE soulignera qu'elle va dépasser ses objectifs de 2020 et confirmera qu'elle arrêtera ses objectifs et politiques à l'horizon 2030 en octobre 2014. « Mais nous attendons des autres grandes économies qu'elles en fassent autant et respectent leur promesse de présenter leurs engagements au plus tard à la fin du premier trimestre 2015 », a souligné la commissaire Connie

Hedegaard (Climat). Plus délicate est la question financière. Les Vingt-huit savent qu'elle est au cœur du problème et qu'ils doivent envoyer des signaux positifs aux pays en développement pour restaurer la confiance. Le Fonds vert pour le Climat est encore une coquille vide : la balle, ici est dans le camp des Etats membres. L'Allemagne a annoncé le 15 juillet qu'elle mettrait 750 millions d'euros dans l'escarcelle du Fonds. Les autres ne se prononcent pas encore. Il faudra voir s'ils seront à même de s'avancer en septembre.

ENERGIE/CLIMAT 2030

« Il est essentiel qu'en octobre, les objectifs à atteindre concernant la réduction des émissions, les renouvelables et l'efficacité énergétique soient clairs », a déclaré le ministre italien Gian Luca Galletti, qui présidait la réunion. Et d'ajouter : « Il s'agit de choix délicats qui auront un impact sur les économies nationales. Si nous partageons cette idée de faire prévaloir les égoïsmes nationaux sur les objectifs communs, cela signifie, pour nous qui sommes appelés à prendre les décisions, que nous aurons à assumer une très lourde responsabilité ».

Concernant le partage de la charge entre Etats membres, « il faut d'abord se mettre d'accord sur les critères sur base desquels on discutera : le rapport coût/efficacité, le PIB per capita, l'efficacité énergétique, la part des renouvelables, les

efforts déjà consentis et/ou ceux à réaliser. Ce sera l'un ou l'autre voire un mélange de plusieurs de ces critères mais il faudra avoir tranché avant octobre », a indiqué Connie Hedegaard.

Sur la réforme du système européen d'échange de droits d'émission (ETS) et de la constitution d'une réserve stratégique, enfin, « il semble qu'il n'y ait pas d'opposition de principe quant à cette solution », note la commissaire qui confirme que l'essentiel de la discussion porte sur le calendrier. La Commission a proposé que le nouveau système entre en vigueur à dater de 2020. Au Conseil de mars, l'Allemagne avait proposé 2019. Cette semaine, Berlin va plus loin et propose 2017.

« S'il y a un nombre suffisant d'Etats membres qui veulent avancer cette date, cela change la donne », souligne Mme Hedegaard, qui ne semble pas s'y opposer mais qui précise que cela sera décidé à la majorité qualifiée. ■

Au Parlement européen

La commission de l'environnement du PE a désigné, le 16 juillet, le Belge Ivo Belet (PPE) comme rapporteur pour la proposition législative de réforme de l'ETS. Il était, lors de la précédente législature (2009-2014), membre de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE)

Des indications géographiques pour les produits non agricoles?

Par Manon Malhère

La question de leur protection au niveau européen est posée par la Commission européenne dans un Livre vert.

Faut-il étendre le système européen d'appellations géographiques protégées aux produits autres qu'agricoles, comme le marbre de Carrare ou la porcelaine de Meissen ? La Commission européenne lance cette idée dans un Livre vert qu'elle soumet à consultation jusqu'au 28 octobre. En fonction des résultats obtenus, elle décidera s'il convient d'agir au niveau européen.

Le sujet est sensible. Les indications géographiques (IG) de l'UE pour les produits agricoles posent en effet problème dans les négociations du Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (TTIP). Les Américains ont jusqu'à présent refusé de les inclure dans les négociations. Ils considèrent le système européen des indications géographiques discriminatoire et restrictif. Le sujet est à l'agenda de la sixième session de négociations du TTIP, qui se terminera le 18 juillet à Bruxelles.

Une indication géographique (IG) est un nom utilisé pour désigner des produits dont les caractéristiques, qualités ou la notoriété sont essentiellement dues au lieu d'origine d'où il provient (Feta

grecque ou Champagne français, par exemple). Aujourd'hui, les systèmes de protection des indications géographiques (IG) des produits non agricoles ainsi que leurs méthodes de production ne sont pas harmonisés au niveau européen. Seuls 14 Etats appliquent des législations spécifiques offrant la dite protection. Or, « ces produits non seulement font partie des connaissances et du savoir-faire de l'Europe mais ils présentent aussi un potentiel économique considérable, que nous n'exploitons peut-être pas pleinement à l'heure actuelle », estime le commissaire Michel Barnier.

DES AVANTAGES AU NIVEAU INTERNATIONAL ?

La Commission voit aussi des avantages au niveau international et plus spécifiquement en matière de négociations commerciales. La protection des indications géographiques européenne pour les produits agricoles est un « objectif majeur », explique la Commission. Et de poursuivre : pour obtenir cette protection, les pays tiers demandent régulièrement à l'UE d'appliquer une équivalence pour leurs produits non agricoles mais l'UE ne peut pas offrir une protection qui irait plus loin que les mesures appliquées au niveau national.

Reste que ce scénario ne risque pas de s'appliquer pas aux négociations du TTIP. Les Américains protègent les marques via un système de marque commerciale

et n'ont jamais été en faveur du système européen d'appellations géographiques protégées, rappelle un observateur.

La consultation aborde également les avantages économiques de l'application possible de la protection des IG au niveau européen ou encore les exemptions possibles. ■

Protection des IG au niveau international

Plusieurs accords internationaux prévoient des mesures minimales pour protéger les indications géographiques pour les produits agricoles et non agricoles. En particulier, les articles 22 et 23 de l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) qui vise les 159 membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'article 22 prévoit plusieurs obligations : par exemple, empêcher toute utilisation qui constitue un acte de concurrence déloyale. L'article 23 prévoit une protection additionnelle des indications géographiques pour les vins et les spiritueux. Toutefois, ces accords « diffèrent de manière significative quant à la définition, au champ, aux mesures de mise en œuvre qui y sont liées et à d'autres aspects de la protection des IG », estime la Commission européenne.

EUROPOLITICS
LE MAGASIN DES AFFAIRES EUROPEENNES

NOUVELLE EDITION
ÉTÉ 2014

Opportunity or pipe dream
Show must go
PUBLIC SERVICE
MOMENT OF TRUTH
Now or never
La vague des rancœurs
Après les élections
Nager ou couler

www.europolitics.info

ABONNEZ-VOUS POUR 25€ PAR AN
magazine@europolitics.info

Le repos des chauffeurs routiers en cabine pose question

Par Isabelle Smets

Des Etats ont décidé de sanctionner la pratique, ce que l'IRU considère comme une tentative de protéger les marchés nationaux.

L'IRU, l'association qui représente les transporteurs routiers, dénonce des sanctions prises par certains Etats contre les chauffeurs routiers qui prennent leur repos hebdomadaire – imposé par la législation de l'UE – dans la cabine de leur véhicule. « Un signe que les Etats recourent de plus en plus à la répression pour protéger leurs marchés nationaux », estime l'association qui appelle la Commission et les Etats au « dialogue ». L'affaire a récemment été évoquée en groupe de travail du Conseil sans que la Commission n'apporte de réponse claire.

Le 11 juillet, la France a adopté une loi prévoyant une amende de 30.000 euros pour les entreprises et une année d'emprisonnement pour les conducteurs de camion prenant leur repos hebdomadaire dans leur cabine. Plus tôt cet été, la Belgique avait déjà modifié sa législation en instaurant des sanctions allant jusqu'à 1.800 euros à l'encontre des conducteurs pour le même type d'infraction. « Ces évolutions coïncident avec la hausse du nombre d'amendes injustifiées infligées aux camions non

immatriculés dans l'Etat membre où le contrôle est effectué », précise l'IRU. Pour l'association, ce type de sanctions est disproportionné et relève surtout d'une tentative de protection des marchés nationaux.

Permis ou pas ? Le fait est que la législation européenne n'interdit pas à un chauffeur de prendre son temps de repos à bord, mais elle y appose des conditions. L'article 8.8 du règlement 561/2006, qui définit les obligations en matière de

Le fait est que la législation européenne n'interdit pas à un chauffeur de prendre son temps de repos à bord.

temps de conduite et de repos des chauffeurs routiers, précise explicitement que le temps de repos hebdomadaire peut « être pris à bord du véhicule, à condition que celui-ci soit équipé d'un matériel de couchage convenable pour chaque conducteur et qu'il soit à l'arrêt ». Ce qui laisse évidemment aux autorités nationales le soin d'apprécier ce qu'est « un matériel de couchage convenable ».

« La législation de l'UE n'est pas claire sur la question des temps de repos hebdomadaires dans les cabines des véhicules », reconnaît Michael Nielsen,

délégué général de l'IRU auprès de l'UE. Mais « l'UE ne les considère pas comme une infraction grave. Les sanctions annoncées sont donc totalement inacceptables ».

L'association dénonce l'incertitude juridique qui entoure la question - « les forces de l'ordre ne connaissent pas elles-mêmes les conditions exactes liées à la mise en œuvre de ces nouvelles lois », explique Michael Nielsen – et appelle à se concerter. Mais la Commission a visiblement choisi de ne pas (trop) se mouiller jusqu'ici.

Il nous revient que l'affaire a été évoquée en groupe de travail du Conseil à la fin juin, plusieurs Etats membres ayant également posé la question de la légalité de ces sanctions. « La Commission a souligné que l'interprétation finale des dispositions légales relève de la compétence de la Cour de justice européenne », indique le compte-rendu de cette réunion, ce qui n'aidera sans doute pas les protagonistes. Et si elle a reconnu qu'aucune disposition interdisait à un chauffeur de prendre son repos hebdomadaire dans la cabine de son camion, elle a aussi souligné qu'il était « implicite, si l'on prend en compte l'objectif du règlement, qu'un chauffeur devrait avoir la possibilité, s'il le choisit, de passer son temps de repos hebdomadaire à son domicile ou n'importe où ailleurs, et pas dans son véhicule ». ■



Le pilier économique fera l'originalité de la stratégie alpine

Par Isabelle Smets

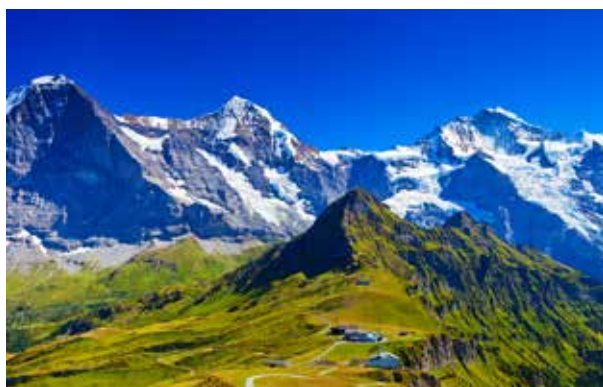
La Commission a lancé sa consultation sur la future stratégie macrorégionale dans les Alpes.

La Commission européenne a lancé sa consultation publique sur la future stratégie macrorégionale dans les Alpes. Elle est ouverte jusqu'au 15 octobre prochain. C'est une réponse à une demande exprimée par le Conseil européen en décembre dernier.

Sept pays sont concernés - l'Italie, la France, l'Autriche, l'Allemagne, la Slovénie, la Suisse et le Lichtenstein - et près d'une cinquantaine de régions qui ont travaillé ensemble à la définition des trois axes stratégiques proposés pour cette nouvelle stratégie : renforcer la compétitivité et la cohésion de la région; garantir l'accessibilité et la connectivité; rendre la région durable et attrayante sur le plan environnemental.

Question : la mise en place d'une telle stratégie ne relève-t-elle pas d'un « effet de mode » - il y a déjà des stratégies macrorégionales pour le Danube et pour la Baltique, une autre est en cours d'élaboration pour la zone adriatico-ionienne et une demande existe pour la Méditerranée - alors qu'existe déjà des instruments de coopération dans les Alpes, comme la Convention alpine ou un programme

Interreg « espace alpin » ? « On pourrait penser qu'elle est superflue parce qu'il existe d'autres organismes de coordination dans les Alpes, mais son approche multi-gouvernance et sa focalisation sur le pilier économique peut apporter une réelle plus value à l'espace alpin », estime Thomas Egger, l'expert « Alpes » d'Euromontana, l'association européenne des régions de



L'espace alpin, ce sont 14 millions d'habitants et une population très dispersée

montagne. « C'est une initiative qui part des régions et en cela elle est différente de la Convention alpine, qui n'a jamais vraiment réussi à impliquer les régions. D'autre part, la Convention alpine est plutôt axée sur la protection de l'environnement, tandis que le programme Interreg soutient des projets dans le domaine de l'accessibilité ou de la prévention contre les risques naturels, mais a très peu fait sur le développement économique des Alpes. » Ici donc : focus sur l'économie.

« L'espace alpin, ce sont 14 millions d'habitants et une population très dispersée. Il y a des grands centres urbains - Innsbruck, Lucerne, Grenoble, Turin - qui sont des pôles de croissance. Mais à l'intérieur de l'espace alpin, il y a aussi des régions qui risquent de se dépeupler. L'agriculture est en fort déclin, on a une crise fondamentale dans les structures d'hébergement, du tourisme, dans le secteur industriel.

L'économie alpine doit peut-être se réorienter dans une économie de savoir plutôt que de production », explique Thomas Egger.

Des projets, provisoires à ce stade, ont déjà été identifiés dans le cadre du pilier économique de la stratégie, qui visent précisément à « augmenter la capacité de savoir faire des entreprises montagnardes ». Il s'agit par exemple de renforcer la collaboration entre la recherche et les entreprises, ou créer des cursus de

formation conjoints dans l'espace alpin, « ce qui pourrait donner de nouvelles perspectives pour les jeunes et aider à transformer l'économie montagnarde ».

Les résultats de la consultation devraient être dévoilés lors d'une conférence en novembre 2014, qui sera suivie de la présentation d'un plan d'action plus concret début 2015. La stratégie sera formellement adoptée par la Commission en juin 2015 et devrait recevoir l'aval du Conseil à l'automne 2015. ■



EXPERTS IN COMMUNITY LAW AND POLICIES

| RUE STEVIN, 49-51 | B-1000 BRUSSELS |

| TEL. +32 2 23 15 70 45 | FAX. +32 2 706 48 29 |

| email. papas@pappaslaw.eu | www.pappaslaw.eu |

Conflits d'intérêts potentiels dans le secteur pharmaceutique

Par François Paquay

Une coalition d'organisations exprime des craintes concernant les pratiques de l'Agence européenne des médicaments.

Quatre groupes de défense du secteur de la santé préviennent que l'indépendance des autorités nationales et européennes de réglementation du secteur pharmaceutique est menacée. En cause: le processus de confidentialité dans le cadre duquel l'Agence européenne des médicaments (AEM) fournit des conseils scientifiques à l'industrie pharmaceutique en échange d'honoraires, avant de délivrer l'autorisation de mise sur le marché. Contactée par *Europolitics*, l'AEM rétorque que «les craintes soulevées sont le fruit d'une mauvaise compréhension des activités de conseil scientifique». Ces «procédures parallèles de conseil scientifique» existent depuis 2005. En fait, elles ont été prévues dans le règlement créant l'Agence européenne des médicaments (726/2004).

Health Action International Europe, International Society of Drug Bulletins, Medicines in Europe Forum et l'Association internationale de la mutualité s'inquiètent de la proposition visant à étendre cette façon de faire aux instances nationales d'évaluation des technologies de la santé qui procèdent à des évaluations des médicaments après autorisation de leur mise sur le marché. Ces instances ont déjà procuré des conseils scientifiques à l'industrie dans le cadre d'un projet pilote lancé en 2010.

Ces quatre organisations ont transmis, le 14 juillet, leur réponse à la consultation publique lancée en mai par l'AEM à propos des meilleures pratiques concernant la procédure. «Il existe un immense potentiel de conflits d'intérêts», affirme Ancel-la Santos Quintano, conseiller politique de Health Action International. Joerg Schaaber, président de l'International Society of Drug Bulletins, met en avant le risque que l'AEM et les instances qui évaluent les technologies de la

santé deviennent «financièrement dépendantes» de l'industrie.

Dans le document de consultation, l'AEM insiste sur le «besoin évident d'un dialogue précoce entre les fabricants de médicaments, les régulateurs et les instances d'évaluation des technologies de la santé», et elle affirme qu'une «interaction forte entre les régulateurs et les instances d'évaluation des technologies de la santé est cruciale pour permettre aux innovations d'arriver jusqu'aux patients et, au final, pour le bénéfice de la santé publique». Dans une déclaration envoyée à *Europolitics*, l'Agence qualifie le conseil scientifique d'«outil important» utilisé par l'AEM, les Etats membres et les régulateurs internationaux. Le conseil «aide l'entreprise à être certaine qu'elle effectue les tests et les études adéquats, de sorte qu'il soit peu probable que des objections soient soulevées en ce qui concerne la forme des tests lors de l'évaluation de la demande d'autorisation de mise sur le marché», ajoute l'AEM. ■

Dernière tentative sur la directive « congé de maternité »

Par Sophie Petitjean

La présidence italienne accepte de poursuivre les négociations à condition que le Parlement fasse preuve d'ouverture.

L'ultimatum lancé par la Commission européenne porterait-il ses fruits ? La présidence italienne du Conseil de l'UE a en tout cas invité les députés à rouvrir les négociations sur la directive relative au congé de maternité « à condition de partir sur des bases politiques différentes ».

La Commission européenne a proposé le 18 juin de retirer sa proposition dans le cadre de son programme pour une réglementation affûtée et performante (REFIT) au vu des blocages actuels. Les États membres sont réticents à allonger la durée du congé de maternité à 18 semaines (au lieu de 14), comme l'a proposé la Commission. Et sont carrément hostiles aux amendements du Parlement européen qui portent le congé de maternité à 20 semaines

entièrement rémunéré et introduisent un congé de paternité de deux semaines. « Il n'y a plus de progrès sur ce texte depuis trois ans. La Commission a donc pris l'initiative de proposer le retrait du texte. Non pas parce qu'elle ne croit plus à son objectif initial. Mais parce qu'elle veut faire place à un autre texte, plus moderne, plus contemporain, qui n'inclurait pas seulement le congé maternité comme demandé par le Parlement européen », a déclaré Siim Kallas, vice-président de la Commission européenne.

La présidence italienne n'est pas convaincue par ce scénario et préfère envisager la relance des négociations. « La présidence italienne est très engagée à défendre la protection des femmes travailleuses enceintes. C'est pourquoi nous pensons que ça vaut la peine de réessayer [de négocier] », a déclaré Sandro Gozi, secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes en Italie. Il a toutefois souligné la réticence de certains États membres eu égard au principe de subsidiarité, au contexte de crise et aux

différences existant entre les systèmes nationaux. Sur les questions de fond, il a rappelé les divergences de vues en ce qui concerne la durée et la répartition des congés, et les coûts. « Il est extrêmement difficile d'envisager un congé de maternité à 20 semaines. (...) Mais nous sommes disponibles sur des bases politiques différentes ».

La nouvelle rapporteure Alessandra Moretti (S&D, Italie) a accueilli positivement la proposition de la présidence italienne. Lors du débat en plénière, la plupart des groupes politiques ont rappelé leur position sur ce dossier : PPE et ECR considèrent que le congé de maternité relève de la compétence nationale tandis que S&D, ALDE, GUE et Verts réclament des normes minimales européennes ambitieuses.

Deux issues sont possibles : soit les deux institutions acceptent de faire des concessions et les négociations peuvent se poursuivre, soit elles prennent le risque que la nouvelle Commission retire définitivement la proposition législative, conformément aux instructions de José Manuel Barroso. ■

Postes-clés de l'UE : les Vingt-huit sont loin d'un consensus

Par Nathalie Vandystadt

Le dîner du 16 juillet devait faire émerger les noms des présidents du Conseil européen, de l'Eurogroupe ainsi que du chef de la diplomatie.

A quelques heures du dîner informel « spécial nominations » des 28 chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne, rien n'était réglé. Retardé dans la soirée, le marchandage s'annonçait même très long. Après la confirmation du conservateur luxembourgeois Jean-Claude Juncker à la tête de la Commission – seul candidat légitime selon la nouvelle logique des têtes de liste après la victoire de son parti PPE aux élections européennes des 22-25 mai – cette fois-ci les noms, qu'ils viennent de la gauche ou de la droite de l'échiquier politique, ne manquaient pas. Ni pour remplacer la socialiste britannique Catherine Ashton au poste de Haut représentant pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité, soit la seule vraie urgence du Conseil européen alors que les crises s'aggravent en Ukraine et au Proche-Orient. Ni pour succéder au conservateur belge Herman Van Rompuy, qui achèvera son mandat à la tête du Conseil européen en novembre.

Manquait, en revanche, « l'esprit de consensus » si cher à M. Van Rompuy, décidé à chercher, jusqu'à la dernière minute, une solution à ce Rubik's Cube européen en réunissant l'unanimité (même si une majorité qualifiée suffit depuis le traité de Lisbonne). Il espérait rompre, à cette occasion, avec l'isolement de Londres, seul avec Budapest à s'être vainement opposé à la nomination de M. Juncker.

En contrepartie de la nomination de M. Juncker à la Commission, les sociaux-démocrates revendiquent tant le poste de Haut représentant que la présidence du Conseil européen. La veille de la réunion, l'Italie continuait donc, avec le soutien des quelques dirigeants socialistes, à promouvoir la candidature de sa jeune ministre des Affaires étrangères, Federica Mogherini. Selon Sandro Gozi, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires européennes de la péninsule, « personne n'a soulevé d'objection mais s'il y en a, ça veut dire que le ou la Haut(e)

représentant(e) sera désigné(e) à la majorité qualifiée comme Juncker ».

En bon maître de cérémonie, M. Van Rompuy avait été chargé de proposer un « paquet » comprenant aussi une négociation sur le successeur du Néerlandais Jeroen Dijsselbloem à la présidence de l'Eurogroupe. « C'est toujours l'intention, mais rien n'est réglé », soulignait une source européenne à la veille de sommet. « Difficile de dire à l'avance que le résultat est garanti », ajoutait-on prudemment dans les couloirs du Conseil.

La présidente lituanienne Dalia Grybauskaitė a dénoncé des candidats « pro-Kremlin (...) totalement inacceptables ».

Et de fait, le nom de Federica Mogherini ne plaît guère à l'Est de l'UE, Rome y étant jugée trop « pro-Moscou ». La présidente lituanienne Dalia Grybauskaitė l'a d'ailleurs dit tout haut en posant deux exigences : « neutralité » dans les conflits et « expérience en politique étrangère », dénonçant même des candidats « pro-Kremlin (...) totalement inacceptables ». « Il n'y a pas de minorité de blocage contre son nom », a nuancé un diplomate européen, faisant toutefois le lien entre cette nomination et les relations très tendues avec Moscou. Lors du sommet européen, la Russie et les séparatistes pro-russes ukrainiens pourraient, de surcroît, être la cible d'une nouvelle série de sanctions faute d'une baisse des tensions dans la région.

Pèse aussi sur le poste diplomatique européen l'avis de Jean-Claude Juncker, qui attend cette nomination pour former son futur collègue d'ici à la fin du mois. Or celui-ci a appelé de ses vœux « une personnalité respectée et expérimentée », ne cachant pas sa préférence pour la conservatrice bulgare Kristalina Georgieva, actuelle commissaire à l'Aide humanitaire.

UNE DANOISE AU CONSEIL EUROPÉEN ?

Autre élément-clé de ce casse-tête qui pourrait s'achever seulement au Conseil européen d'octobre : le nom de la favorite

au Conseil européen, la Première ministre danoise Helle Thorning-Schmidt, ne convainc pas tout le monde. Même si elle appartient à la famille sociale-démocrate – mais scandinave, un gage de sérieux pour les Allemands et les Britanniques – l'entourage du socialiste français François Hollande émet des réticences. « Quelle que soit la personne qui présidera le Conseil européen, elle devra s'engager sur ce que nous devons faire pour la zone euro et œuvrer à plus de croissance et de convergence », prévenait une source diplomatique. Or le Danemark a rejeté la monnaie unique par référendum en 2000. D'autres noms sont cités – mais à droite – à l'instar des Premiers ministres néerlandais Mark Rutte et irlandais Enda Kenny, des anciens chefs de gouvernement letton Valdis Dombrovskis et estonien Andrus Ansip.

LE SORT DU COMMISSAIRE FRANÇAIS ?

La France se trouve aussi au cœur de ce vaste mercato, pour d'autres raisons cependant. Dans son cas, c'est le « grand portefeuille économique au sein de la prochaine Commission », revendiqué depuis des mois par l'Elysée, qui pourrait lui être contesté. La droite française au Parlement européen a ainsi profité des doutes formulés par le ministre allemand des Finances, Wolfgang Schäuble, sur la candidature de son ex-homologue français, Pierre Moscovici, au poste de commissaire aux affaires économiques et monétaires, pour mettre de l'huile sur le feu. « On ne nomme pas un tenancier de bar à la tête d'une œuvre de salubrité publique », a lancé Philippe Juvin, porte-parole des députés européens UMP-PPE, avant de fustiger le déficit public français dépassant les 3 % du PIB fixés par les règles européennes.

Reste enfin la présidence de l'Eurogroupe, le seul poste à pourvoir qui bénéficie d'un consensus franco-allemand pour gagner en visibilité politique face au poids qu'a pris la Banque centrale européenne depuis le début de la crise économique et financière.

D'autres Etats y voient un risque de diktat franco-allemand. « Cette nomination relève du Conseil, mais à la fin, il faudra trouver un équilibre », assure-t-on à Paris, qui exclut la possibilité d'une fusion avec un poste de commissaire européen. ■

En bref

Évaluation des politiques d'alimentation en milieu scolaire

L'ensemble des pays européens disposent d'orientations en matière de nourriture en milieu scolaire. Selon une nouvelle enquête publiée le 16 juillet par le Centre commun de recherche de la Commission européenne, quatorze d'entre eux appliquent même des normes contraignantes. Ces pays sont la France, le Royaume-Uni, la Suède, la Finlande, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie, la Slovénie, la Croatie, la Bulgarie et la Grèce. Le rapport dresse la carte des mesures nationales normatives ou d'orientation les plus récentes en matière d'offre d'aliments dans les écoles primaires et secondaires. Il décrit ces mesures en prenant en compte des critères communs, par exemple les aliments qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés, les valeurs nutritionnelles, les cantines, les services de restauration et les restrictions de vente. Le rapport montre que les écoles essaient au minimum de garantir l'équilibre des repas (90% des mesures étudiées répondaient à cet objectif).

Haro sur les pratiques déloyales dans la chaîne alimentaire

La Commission européenne veut mettre fin aux pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Elle a présenté le 15 juillet ses priorités pour faciliter la mise en place d'un cadre efficace contre ces pratiques à l'échelle de l'UE. La communication ne comprend aucune action réglementaire, mais elle encourage les États membres à s'assurer qu'ils ont mis en place des mesures appropriées pour lutter contre ce phénomène «compte tenu de leur situation nationale». Elle les invite tout particulièrement à mettre en place et/ou renforcer le mécanisme de règlement des différends et à veiller à l'implication des fermiers et des industries de transformation de

la viande. La Commission prévient toutefois qu'elle envisagera des mesures contraignantes dès 2015 si les initiatives volontaires actuelles ne donnent pas davantage de résultats. Les principales parties prenantes ont réservé un accueil mitigé à la proposition : le Copa-Cogeca (fermiers et coopératives) a regretté l'absence de mesures réglementaires tandis que Eurocommerce (entreprises commerciales, vente au détail et vente de gros) veut donner une chance à l'approche volontaire.

L'Allemagne change son régime de quotas pour les biocarburants

Le gouvernement allemand a augmenté les quotas de biocarburants pour 2015 et les réduira pour les années ultérieures. Cette décision, prise le 16 juillet, table sur le fait que le marché pourrait être fortement affecté par une évolution vers un système de quotas basés sur les émissions de gaz à effet de serre. Ceci pourrait provoquer des problèmes et une chute de la production, prévient l'industrie. Le quota allemand de biocarburants va donc être légèrement augmenté à 3,5% en 2015. Et les futures augmentations suivantes de quotas seront ramenées à 4% en 2017 (au lieu de 4,5%) et à 6% en 2020 (au lieu de 7%). Lire l'article dans son intégralité dans le service Premium d'*Europolitics*.

Les commissaires intérimaires confirmés

Les députés européens ont voté le 16 juillet pour la nomination en bloc des quatre commissaires intérimaires. Jyrki Katainen (Finlande), Ferdinando Nelli Feroci (Italie), Martine Reicherts (Luxembourg) et Jacek Dominik (Pologne) peuvent désormais remplacer Olli Rehn, Antonio Tajani, Viviane Reding et Janusz Lewandowski, élus députés européens, aux mêmes portefeuilles (dans l'ordre : affaires économiques et monétaires, justice, entreprises/industrie et budget). Par 421

voix pour, 170 contre et 32 abstentions, les députés ont approuvé après les mini-auditions du 14 juillet, la prise de fonction de ces derniers. Seul Jyrki Katainen, Premier ministre finlandais jusqu'à fin juin 2014, devrait être à nouveau nommé par son gouvernement pour intégrer la Commission Juncker. Si tel est bien le cas, sa prochaine audition devant le Parlement en septembre risque d'être plus musclée. Les députés ont été très déçus par ses réponses le 14 juillet, et plusieurs groupes, dont les Verts, ont refusé de lui accorder leur confiance.

Les trois autres commissaires ne devraient rester que trois mois à la Commission, le temps de mettre en place un nouveau collègue.

Feu vert du PE à l'adhésion de la Lituanie à la zone euro

Le Parlement européen a donné son aval le 16 juillet à l'adhésion de Lituanie à la zone euro. La recommandation des eurodéputés a été adoptée par 545 voix contre 116 et 34 abstentions. «Il s'agit d'une bonne nouvelle pour la Lituanie, les États baltes et la stabilité de l'Europe. Depuis 2006, d'importantes réformes ont été menées et ont permis de réduire l'inflation, de stabiliser le taux de change, de diminuer le déficit budgétaire et de parvenir à un taux acceptable de la dette publique par rapport au PIB. Je souhaite la bienvenue à la Lituanie dans la zone euro», a déclaré le rapporteur Werner Langen (PPE, Allemagne). Le Parlement européen a un rôle consultatif pour examiner l'aptitude des pays candidats à la zone euro. Le Conseil Affaires générales du 23 juillet devrait donner son feu vert final.

L'agenda de l'Union

Jeudi 17 juillet

PARLEMENT EUROPÉEN

SESSION PLÉNIÈRE

Strasbourg

Ordre du jour de la plénière

09h00 - 11h50 Débats

- Débats sur des cas de violation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit - Durée: une heure maximum (article 135 du règlement)

12h00 - 14h00 Votes suivis des explications de vote

- Propositions de résolution concernant les débats sur des cas de violation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit (article 135 du règlement)
 - Nomination d'un membre de la Commission européenne - M. Jyrki Katainen (FI)
 - Nomination d'un membre de la Commission européenne - M. Jacek Dominik (PL)
 - Nomination d'un membre de la Commission européenne - M. Ferdinando Nelli Feroci (IT)
 - Nomination d'un membre de la Commission européenne - Mme Martine Reicherts (LU)
 - Nominations dans les délégations interparlementaires
- Textes au sujet desquels le débat est clos

ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

10h40 - 12h00 Bruxelles

- 10h40 Accueil de Nicos Anastasiades, Président de la République de Chypre – bâtiment Paul-Henri Spaak, rez-de chaussée

- 10h45 Réunion avec Nicos Anastasiades, Président de la République de Chypre – bâtiment Paul-Henri Spaak, Grand salon protocolaire

CONSEIL DES MINISTRES

RÉUNION INFORMELLE CONJOINTE DES MINISTRES DU TRAVAIL ET DE L'ENVIRONNEMENT

Milan, Italie

INFORMELLE MINISTRES DU TRAVAIL

17 – 18 juillet, Milan, Italie

COMMISSION EUROPÉENNE

DÉPLACEMENTS ET VISITES

- Mr José Manuel Barroso in Brazil
- Mrs Neelie Kroes gives a speech at Open Knowledge Festival, Berlin
- Mr Günther H. Oettinger in Germany (16-18/7): attends service on the occasion of the 60th birthday of Mr Frank Otfried July, Presiding Bishop of the Evangelical-Lutheran Church in Württemberg, in Stuttgart
- Mr Johannes Hahn in Italy: launch of Action Plan and visit to EU funded major project for preservation of the archaeological site, Pompeii;
- Mr Stefan Füle participates in the Session "Eastern Partnership – neighbourhood enough enlargement" of Annual meeting of Heads of Diplomatic Missions of Republic of Lithuania, in Vilnius

COUR DE JUSTICE

09h30

Septième chambre

- Arrêt C-141/13 P Propriété intellectuelle Reber / OHMI

09h30

Deuxième chambre

- Conclusions C-393/13 P Politique commerciale Conseil / Alumina

09h30

Grande chambre

- Conclusions C-261/13 P Statut des fonctionnaires Schönberger / Parlement

09h30

Troisième chambre

- Arrêt C-553/12 P Concurrence Commission / DEI

09h30

Troisième chambre

- Arrêt C-554/12 P Concurrence Commission / DEI

09h30

Cinquième chambre

- Conclusions Aff. jointes C-93/13 P, C-123/13 P Concurrence Commission / Versalis et Eni, Versalis et Eni / Commission

09h30

Troisième chambre

- Conclusions Aff. jointes C-22/13, C-418/13, C-61/13, C-62/13, C-63/13 Politique sociale Mascolo, Napolitano e.a., Forni, Racca, Russo

09h30

Grande chambre

- Arrêt C-48/13 Liberté d'établissement Nordea Bank

09h30

Grande chambre

- Arrêt Aff. jointes C-58/13, C-59/13 Libre circulation des personnes Torresi

09h30

Grande chambre

- Conclusions C-81/13 Droit institutionnel Royaume-Uni / Conseil

09h30

Troisième chambre

- Arrêt Aff. jointes C-141/12, C-372/12 Rapprochement des législations

09h30

Première chambre

■ Conclusions Aff. jointes C-144/13, C-154/13, C-160/13 Fiscalité
VDP Dental Laboratory, Nobel Biocare

09h30

Grande chambre

■ Conclusions Aff. jointes C-148/13, C-149/13, C-150/13 Espace de liberté, sécurité et justice

09h30

Quatrième chambre

■ Arrêt C-173/13 Politique sociale
Leone et Leone

09h30

Sixième chambre

■ Arrêt C-272/13 Fiscalité
Equoland

09h30

Cinquième chambre

■ Arrêt C-335/12
Commission / Portugal

09h30

Deuxième chambre

■ Arrêt C-338/13 Espace de liberté, sécurité et justice
Noorzia

09h30

Quatrième chambre

■ Conclusions C-354/13 Politique sociale
Kaltoft

09h30

Grande chambre

■ Conclusions C-364/13 Propriété intellectuelle
International Stem Cell Corporation

09h30

Deuxième chambre

■ Conclusions C-416/13 Politique sociale
Vital Pérez

09h30

Première chambre

■ Conclusions C-422/13 Agriculture
Wree

09h30

Septième chambre

■ Arrêt C-438/13 Fiscalité
BCR Leasing

09h30

Troisième chambre

■ Arrêt C-469/13 Espace de liberté, sécurité et justice
Tahir

09h30

■ Arrêt C-472/12 Union douanière
Panasonic Italia

09h30

■ Arrêt C-480/13 Union douanière
Sismex Europe

09h30

Grande chambre

■ Conclusions C-542/13 Espace de liberté, sécurité et justice
M'Bodj

09h30

Cinquième chambre

■ Arrêt C-600/12
Commission / Grèce

TRIBUNAL

09h30

Première chambre élargie

■ Arrêt T-457/09 Aide d'État
Westfälisch-Lippischer Sparkassen- und Giroverband / Commission

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

10h00-13h00

Section «Relations extérieures», JDE62

14h30-18h00

43ème réunion de l'Observatoire du développement durable, VMA 3

CONFÉRENCES ET SÉMINAIRES**FROM SAO PAULO TO ISTANBUL: TOWARDS BETTER INTERNET GOVERNANCE**

21 juillet Rome

The event will take stock of the NetMundial conference in São Paulo and will reflect on the next Internet governance milestone

event, Istanbul's Internet Governance Forum, and the likely outcomes. The event will take place in Rome on 21 July and Italian politicians will bring us the perspective of the Italian EU Presidency on digital policies.

Registration in e-mail to info@key4biz.it by July 16, confirming name, surname and organization.

FORUM D'AVIGNON @PARIS

19 septembre, Paris

Le Forum d'Avignon réunit au Conseil économique, social et environnemental, des philosophes, artistes, créateurs, entrepreneurs, personnalités politiques, universitaires et étudiants, pour débattre des enjeux culturels des données personnelles, découvrir des projets et des expériences artistiques et créatives dans le Village des données culturelles, et participer à la rédaction d'un manifeste : données, éthique et équité.

G HUDDLE - TOWARDS A GLOBAL 5G VISION

22 - 23 septembre, Londres

2 days of interactive discussion aimed at bringing together senior industry and Government leaders from North America, Europe and Asia.

As we begin the process across the world of defining what constitutes 5G, this event will develop the international discourse on what 5G should be – from technologies and networks to applications, markets and business models. We will also build on our collective experiences to focus on the approaches on standardisation of 5G, with the aim of its availability from 2020. Contact Charlene Selmer on 0044 (0) 2920 783 024 / charlene.selmer@forum-europe.com.

FT ETNO SUMMIT 2014**THE NEW DIGITAL AGENDA – TOWARDS A EUROPEAN RENAISSANCE**

1 octobre, Bruxelles

The FT-ETNO Summit 2014 will bring together Europe's political and business leaders to provide timely input into the Commission's next wave of digital policies. Through a series of keynote presentations and CEO panel debates, speakers will examine what needs to happen to encourage investment, enable innovation and foster consumer confidence.

Organisateurs: Financial Times, ETNO